

aux régions urbaines comptant plus de 25,000 habitants. Le volet consacré aux terres de choix surveille les changements d'utilisation des terres de choix particulièrement propices à l'agriculture et à la fructiculture.

La Direction s'emploie aussi à établir une base de données sur les divers écodistricts du Canada, notamment ceux des Territoires du Nord-Ouest, dont les possibilités de développement sont fortes, mais à l'égard desquels les informations essentielles concernant les ressources en terres font souvent défaut, ou ne sont pas intégrées.

1.7 Ressources patrimoniales

1.7.1 Parcs fédéraux

Parcs nationaux. Le réseau de parcs nationaux du Canada, qui englobe plus de 129 499 km², est le plus vaste du monde; il fêtera son centième anniversaire en 1985.

En 1885, le gouvernement canadien réservait au domaine public les sources chaudes d'eau minérale du mont Sulphur, dans la zone qui constitue aujourd'hui le parc national de Banff. Deux ans plus tard, cette réserve fut agrandie et baptisée parc des montagnes Rocheuses, devenant ainsi le premier parc fédéral du Canada.

Deux réserves de terres, Yoho et Glacier, dans le sud de la Colombie-Britannique, étaient établies par le gouvernement fédéral en 1886; celui-ci créait une troisième réserve dans la région des lacs Waterton (sud de l'Alberta) en 1895, puis une quatrième dans le voisinage de Jasper (Alb.) en 1907. Ces quatre réserves, situées dans les chaînes montagneuses de l'Ouest formaient, avec le parc des montagnes Rocheuses, le noyau du réseau de parcs nationaux lorsque la Loi sur les réserves forestières et les parcs fédéraux fut promulguée en mai 1911. Le fédéral a ensuite établi un service distinct, appelé Direction des parcs nationaux, pour assurer la protection, la gestion et l'aménagement de ces terres.

Dès 1930, neuf autres parcs nationaux avaient été créés, dont trois en Ontario, soit le parc national des îles du Saint-Laurent, le parc national de Pointe Pelée et le parc national des Îles de la baie Géorgienne. Sur d'anciennes réserves forestières fédérales on avait formé un parc en Saskatchewan — le parc national Prince-Albert, et un autre au Manitoba — le parc national de Riding Mountain. Le parc national d'Elk Island, près d'Edmonton, constituait dorénavant un refuge pour le bison, et le parc national de Wood Buffalo, s'étendant de part et d'autre de la limite entre l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest, était devenu le refuge du plus grand troupeau de bisons survivant en Amérique du Nord. Par ailleurs, deux régions très pittoresques de la Colombie-Britannique avaient servi de cadres à l'établissement des parcs nationaux: Mount Revelstoke et Kootenay.

Entre 1930 et 1969, des parcs nationaux ont été créés dans les quatre provinces de l'Atlantique: Hautes-Terres du Cap-Breton et Kejimikujik en

Nouvelle-Écosse, le parc national de l'Île du Prince-Édouard dans l'Île-du-Prince-Édouard, Fundy et Kouchibouguac au Nouveau-Brunswick, et Terra Nova à Terre-Neuve. En 1972, on en comptait huit autres, soit deux au Québec, deux dans les Territoires du Nord-Ouest, un à Terre-Neuve, un en Ontario, un en Colombie-Britannique et un au Yukon. De nos jours, les parcs nationaux du Canada accueillent annuellement quelque 20 millions de visiteurs. Le tableau 1.9 fournit des détails sur ces parcs, y compris leur description, leur taille et leur emplacement.

Dans le but de protéger non seulement les régions aux paysages continentaux et maritimes uniques et particulièrement pittoresques, mais aussi celles qui offrent des caractéristiques physiques, biologiques et océaniques typiques, Parcs Canada a désigné 48 régions naturelles distinctes, dont chacune deviendra éventuellement un parc national; 18 régions sont aujourd'hui représentées. Par exemple, en 1981 les autorités fédérales ont signé avec la Saskatchewan une entente prévoyant la création du parc national à la fin d'un programme septennal d'exploration des gisements locaux de pétrole et de gaz naturel.

Parcs nationaux marins. Le Canada est entouré de trois océans et possède un plus grand volume d'eau douce que tout autre pays. Il envisage d'élargir son réseau de parcs nationaux afin d'y mettre en évidence l'histoire naturelle de certaines régions typiques du littoral canadien du Pacifique, de l'Arctique et de l'Atlantique, et celle de nos eaux intérieures.

Formations naturelles. La conservation de certaines merveilles naturelles, par exemple le cratère du Nouveau-Québec (parfois appelé cratère Chub), les mamelons glaciaires de l'Arctique, les collines semi-désertiques et érodées des Prairies, les grottes montagneuses et les paysages maritimes, a été proposée dans le cadre d'un programme national concernant les formations naturelles.

Parcs et lieux historiques nationaux. Les parcs et lieux historiques nationaux commémorent des personnes, des lieux et des événements d'une grande importance dans l'histoire du Canada.

La Loi de 1930 sur les parcs nationaux prévoit que les autorités compétentes peuvent mettre à part toute terre à titre de parc historique national pour commémorer un événement historique ou conserver un site naturel ayant un caractère historique ou tout objet d'intérêt historique, préhistorique ou scientifique d'importance nationale. La Commission des lieux et monuments historiques peut recommander que des lieux, bâtiments ou autres structures ayant une importance nationale soient aménagés comme parcs ou lieux historiques nationaux, ou qu'on y installe des plaques ou des monuments commémoratifs.

La Direction des lieux et parcs historiques nationaux a participé à la création de 80 parcs et hauts lieux historiques nationaux, dont plus de 60 sont actuellement ouverts au public; elle a aussi consacré, au moyen de plaques commémoratives, le souvenir de plus de 700 personnes et événements